

220C0262
FR0012789949-FS0062

20 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 janvier 2020, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree St, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2020, les seuils 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 117 866 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 163 884 278 actions représentant 164 450 115 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.